

L'intéressement, déjà un doux souvenir ?

« La finalité de l'intéressement est d'inciter financièrement la collectivité des salariés à la réalisation d'une performance ou d'un résultat obtenu par un effort commun. »

Dans un contexte qui se dégrade à vitesse grand V (départs brutaux, droits d'auteur supprimés, NAO au rabais, déménagement imminent...) la Direction, toujours soucieuse du bien-être des salariés, en rajoute une couche et organise la disparition de l'intéressement.

Elle voudrait démotiver davantage les salariés qu'elle ne s'y prendrait pas autrement : « Encore bravo pour tous vos efforts ! »

Voici la déclaration lue par les élus CGT lors de la réunion de la Commission de contrôle de l'intéressement - participation qui s'est tenue le vendredi 17 avril dernier.

« Cette année encore, comme lors de la dernière réunion de la Commission de contrôle de l'intéressement - participation (15 avril 2014), nous constatons que les salariés du Groupe Moniteur ne percevront pas d'intéressement (au titre de l'exercice 2014).

En effet, déjà en 2014, et pour la première fois, aucun intéressement n'avait été versé aux salariés (au titre de l'exercice 2013).

La raison en avait été identifiée par ALTER, cabinet d'expertise comptable mandaté par le CE, à l'occasion de l'examen annuel des comptes (CE du 25 juin 2014) :

la comptabilisation en « charge d'exploitation » d'une provision de 3363 k€ pour « clauses de cession ou restructuration ».

Ce jeu d'écriture avait eu pour effet de grever le résultat d'exploitation et donc l'intéressement des salariés.

Comme l'ont expliqué les élus CGT lors du CE le 25 juin 2014, **il est anormal que les clauses de cession soient comptabilisées dans le résultat d'exploitation** car elles correspondent à un événement ponctuel au sein de la société, à savoir le rachat de Groupe Moniteur par le Groupe Infopro Digital.

Répondant à nos objections, **M. Czajka avait alors déclaré : « Le versement de l'intéressement est simplement décalé d'un an », et nous avait ainsi assuré de la reprise du versement de l'intéressement cette année.**

La direction ne respectera donc pas ses engagements concernant l'intéressement des salariés.

C'est pourquoi, cette année encore, **la CGT sera très attentive au rapport de l'expert-comptable sur les comptes du Groupe Moniteur demandé par le CE, et réaffirme sa volonté de défendre au mieux les intérêts des salariés, pour leur permettre de bénéficier de nouveau d'un intéressement.»**

Cabinet Savine Bernard

Tél. (standard) : 0144836130

*Bon pour rendez-vous : Marc VIGON
(5001) ou Jérôme RIBAUT (5077)*

Médecine du travail

Docteur Thierry Boulanger

Tél. : 01426016 51

Inspectrice du travail

Sophie BANASIAK

Tél. (standard) :

0170 96 19 30